

Table des matières

Petites annonces

2

Propos de la Présidente

3

La vigilance en matière d'exercice illégal

4

Mot de la Bâtonnière

5

L'Association du Barreau Canadien

6

La relâche du Jeune Barreau de Québec

7

Calendrier des activités Le Barreau manquant

8

L'ASSOCIATION DES JEUNES BARREAUX DU QUÉBEC



Dans l'ordre habituel: Mes J.G. Lacasse, Myriam Lachance, Julie Gagné, Michel Grenier, Julie Letellier, Louis Riverin, Caroline Aubin, Jean Roy, Maxime Bernatchez, Julie Turgeon, Éric Léveillée, Josée Potvin et Dominique Lavin.

En 1996, différents jeunes barreaux se sont regroupés et ont formé l'Association des Jeunes Barreaux du Québec (A.J.B.Q.) afin de répondre à un besoin pressant d'être présent dans les différentes sphères décisionnelles du Barreau et de faire entendre la voix des jeunes avocats de l'ensemble de la province.

C'est dans le cadre de ce mandat que le conseil d'administration de l'A.J.B.Q. a pris position lors de sa dernière réunion du 26 février 2000 quant au **projet de modification du règlement sur la médiation familiale dans l'intérêt des jeunes avocats.**

Le projet de modification prévoit un minimum de trois (3) ans d'expérience dans l'exercice de la profession pour obtenir l'accréditation. L'A.J.B.Q. est plutôt d'avis que deux (2) ans d'expérience dans l'exercice de sa profession satisfont pleinement les objectifs de qualité requis afin d'être médiateur. Le projet prévoit également un délai de deux (2) ans pour la supervision des mandats. Considérant l'expérience passée et le manque chronique de superviseurs dans plusieurs sections du barreau, l'A.J.B.Q. est d'avis que ce délai doit être augmenté à trois (3) ans. C'est donc la position que défendra l'A.J.B.Q. au **conseil général du Barreau** où elle a un siège. Rappelons que l'A.J.B.Q. est présente au sein de l'Association du Barreau Canadien, à la Corporation de services du Barreau du Québec, qu'elle a également une représentante au sein du Comité sur les femmes dans la profession du Barreau du Québec et qu'elle se veut un outil de lobbying et de formation pour les jeunes avocats.

Me Louis Riverin
Trésorier de l'A.J.B.Q.

Envoi de publication / Port payé à Québec convention no.1526715

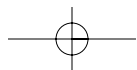
La qualité du produit fini et le respect des délais fixés sont importants pour vous?

Pour nous, ils sont une priorité.

Tél.
872-6003

LES IMPRESSIONS
GAUVIN & HARBOUR INC.

Fax
872-0259



d e u x

PETITES ANNONCES

Proforma
 Bulletin du Barreau des avocats et avocates de la section de Québec

Dépôt légal 1985
 Bibliothèque Nationale
 du Québec

Tiré à 3,220 exemplaires
 et distribué gratuitement

Pro Forma est publié six (6)
 fois par année.

Me Kathleen Lavoie
 responsable des communi-
 cations pour le Jeune
 Barreau de Québec 838-7658

Me Richard Gauthier
 responsable de communi-
 cations pour le Barreau de
 Québec 838-7658

Composition, montage, im-
 pression: **Les Impressions
 Gauvin & Harbour inc.**
 1515, av. Saint-Jean-Baptiste
 Québec (Québec) G2E 5E2

Prochaine édition
 tombée le
26 MAI 2000
 Pour information
 Me Kathleen Lavoie
 838-7658
 klavoie2@avdl.com

CONSEIL
 D'ADMINISTRATION
 DU JEUNE BARREAU
 DE QUÉBEC
 1999-2000

Me Geneviève Lapointe
 présidente
 651-9900

Me Louis Riverin
 premier vice-président
 658-1080

Me Kathleen Lavoie
 deuxième vice-présidente
 838-7658

Me Lyne Thériault
 trésorière
 658-1080

Me Sophie Gauthier
 secrétaire
 692-3111

Me Dominique Pagé
 secrétaire-adjoint
 692-2425

Me Michel Grenier
 conseiller
 694-3500

Me Geneviève Simard-Côté
 conseillère
 681-9671

Me Lisa Bérubé
 conseillère
 692-7000

Me Jean-Louis Lemay
 conseiller
 692-3111

Me Bruno Bouffard
 conseiller
 657-3555

Me Marc Choquette
 conseiller
 658-9966

Me Denis Richard
 président sortant
 692-7000

« Le Jeune Barreau
 de Québec a été fondé
 en 1914 »

BUREAU D'AVOCAT À LOUER

Les avocats Reinhardt Bérubé Fortin, dont les bureaux sont situés sur la rue du Campanile à Sainte-Foy, recherchent un associé nominal afin de joindre l'équipe. Le loyer inclut plusieurs services, notamment téléphoniste-réceptionniste, télécopieur, photocopieur, salle de conférence, etc. La préférence est donnée à celui (celle) ayant une pratique spécialisée. Occupation immédiate. Référence de dossiers possible. Pour informations, appelez madame Nicole Hamelin au 657-3555.

NOMINATION

Me Robert Deraiche, du bureau de Reinhardt Bérubé Fortin de Sainte-Foy a récemment été nommé commissaire à la Commission d'appel des lésions professionnelles. Il est entré en fonction le 6 mars dernier.

SERVICES OFFERTS À LA BIBLIOTHÈQUE DU BARREAU DE QUÉBEC

Afin de toujours mieux vous servir, de répondre à vos besoins et de vous faire connaître davantage les services offerts par la bibliothèque du Barreau de Québec, il nous fait plaisir de vous présenter des services qui se sont ajoutés depuis quelques années.

1. Trois postes informatiques sont à votre disposition dont l'un est réservé à la consultation de notre catalogue informatisé et les deux autres servent à la consultation des différents logiciels disponibles sur cédérom ou par internet gratuitement. Nous avons notamment sur cédérom les logiciels suivants : Le code civil du Québec annoté, Les formulaires de droit commercial, Le bulletin des décisions des cours municipales, Les lois et règlements codifiés du Canada, Le Répertoire électronique de jurisprudence du Québec. Le personnel de la bibliothèque est en mesure de vous conseiller quant à l'utilisation de ces outils. Des frais d'impression de 0,25\$/page s'ajouteront s'il y a lieu.

2. Depuis près d'un an le prêt de document est informatisé à la bibliothèque du Barreau de Québec. L'adoption des nouvelles politiques de prêt, notamment, l'imposition de frais de retard de 0,50\$ par jour par document, a eu pour effet d'accélérer le retour des documents, d'améliorer tous les services reliés au prêt pour les utilisateurs et d'accroître la qualité du service de réservation. En effet, vous pouvez réserver un document par téléphone ou sur place. Dès que le volume est disponible, un membre du personnel de la bibliothèque vous avise par téléphone. À surveiller très prochainement, la consultation du fichier de la bibliothèque par internet. Nous vous rappelons l'adresse électronique, soit www.barreau.qc.ca/quebec/ et vous référons au module « Le Barreau ».

3. Il existe également un service de prêt entre bibliothèques. Si nous n'avons pas dans notre collection le titre qui vous intéresse, nous pouvons le repérer dans une autre bibliothèque et effectuer une demande de

prêt. Les coûts associés à ce service sont les coûts exigés par la bibliothèque prêteuse. Veuillez noter que vos suggestions d'achats de monographie sont appréciées.

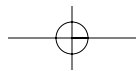
4. Pour mieux vous servir, la bibliothèque du Barreau offre un service de recherche assisté sur les banques de données Quicklaw et Soquij. Les frais de base de ce service sont de 15\$ (taxes en sus) plus les coûts exigibles par Quick Law ou Soquij et les frais d'impression de 0,25\$/page s'il y a lieu. De plus, si vous souhaitez seulement obtenir une copie d'un texte intégral à partir de l'une de ces deux banques vous pourriez le faire avec l'assistance d'une préposée au coût de 5,00\$ (taxes en sus) plus les frais exigibles par Quick Law ou Soquij et les frais d'impression de 0,25\$/page.

5. Nous recevons toujours les décisions intégrales de la Cour d'appel de Québec et de Montréal et ce depuis octobre 1984. Vous pouvez obtenir des copies des décisions qui vous intéressent au coût de 0,25\$/page.

6. Depuis quelques mois une chute à livres a été installée à l'entrée de la bibliothèque. Vous pouvez y déposer vos documents en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque. Cependant, nous vous rappelons que les frais de retard seront appliqués s'il y a lieu.

Pour toute autre information n'hésitez pas à communiquer avec le personnel de la bibliothèque du Barreau de Québec par téléphone au (418) 649-3536 ou par courrier électronique à: bibliotheque@quebec.barreau.qc.ca.

Me Odette Lacroix, présidente
 Comité sur la bibliothèque du Barreau de Québec





Me Geneviève Lapointe
Présidente
Jeune Barreau
de Québec

Voici maintenant le temps de m'adresser à vous pour la dernière fois en tant que présidente du Jeune Barreau de Québec. En effet, mon mandat s'achève bientôt et ce Pro Forma constitue la dernière édition qui paraîtra avant la constitution du prochain conseil d'administration, qui sera officiellement dévoilé le 5 mai 2000.

Il est de coutume que le président du Jeune Barreau utilise cette tribune pour adresser ses remerciements aux individus et organismes qui lui ont permis d'occuper cette position riche en expérience et d'accomplir les mandats qui lui ont été confiés. Loin de moi l'idée de ne pas remplir cette agréable mission, que je garderai toutefois pour la fin.

Je voudrais tout d'abord vous entretenir de la médiation familiale. Un projet de modification du règlement portant sur les conditions d'obtention de l'accréditation afin d'être médiateur en matière familiale est présentement à l'étude. L'article 1 de ce projet prévoit notamment que le demandeur doit avoir trois ans d'expérience dans l'exercice de sa profession au sein de l'un des organismes accréditeurs ou, exceptionnellement, cinq ans d'expérience dans le domaine de pratique pertinent à la médiation familiale.

Ce projet ajoute de plus des heures de formation additionnelles à celles présentement exigibles pour obtenir cette accréditation. Un constat m'apparaît donc inévitable, ce champ de pratique serait, par ces modifications, moins accessible aux jeunes avocates et avocats. Non seulement ces modifications augmentent l'expérience requise, mais la formation prend une place plus importante, ce qui a pour conséquence d'imposer un fardeau financier supplémentaire à toute personne intéressée, écartant plus directement les jeunes de ce champ de pratique.

De plus, l'exigence relative à la supervision d'un certain nombre de médiations limite l'accession aux jeunes avocates et avocats. En effet, il semble que le nombre de superviseurs accrédités étant présentement restreint, il est difficile d'obtenir leur expertise dans un délai adéquat, ce qui pose dans la pratique de nombreux problèmes. Il va sans dire que ces supervisions engendrent des coûts supplémentaires au processus d'accréditation. Tous ces éléments auraient pour conséquence de ralentir le processus d'accréditation et de retarder le

moment d'admissibilité.

Le conseil d'administration du Jeune Barreau de Québec étudie présentement ces modifications, qui ont d'ailleurs déjà fait l'objet d'une discussion lors de la récente réunion de l'Association du Jeune Barreau du Québec qui s'est tenue à Québec le 26 février dernier. Soyez assuré que nous ferons toutes les représentations nécessaires à la sauvegarde de vos intérêts et défendrons la position des jeunes qui désirent avoir ou ont déjà comme champ de pratique la médiation en matière familiale.

Vous trouverez joint au présent Pro Forma les avis concernant l'assemblée générale du Jeune Barreau de Québec et la période de mise en candidature pour les postes d'administrateur de votre association. Je vous invite à vous y intéresser, et à explorer la possibilité qui vous est offerte de vous impliquer. Lors de l'assemblée générale, tous les responsables des comités auront l'occasion de prendre la parole pour faire rapport quant aux activités et aux mandats qui leur ont été confiés. C'est donc une occasion unique de les rencontrer et de mieux connaître les réalisations de votre association. Non seulement vous êtes les bienvenus, mais vous êtes attendus!

Enfin, voici un court post mortem avant de formuler mes remerciements, qui bien que d'usage, n'en sont pas moins mérités. Mon mandat fut particulièrement palpitant, notamment puisqu'il était concomitant aux Fêtes du 150e Anniversaire du Barreau du Québec et du Barreau de Québec. Je garderai un souvenir merveilleux de toutes les activités professionnelles et sociales auxquelles j'ai participé et qui m'ont permis de rencontrer et de mieux connaître de nombreux intervenants du milieu juridique et de réaliser l'intérêt qu'ils portent à leur profession.

La créativité, la disponibilité et l'énergie dont ont fait preuve les membres du conseil d'administration du Jeune Barreau de Québec m'ont permis de vivre une expérience professionnelle enrichissante et inoubliable. En effet, aucune des réalisations du Jeune Barreau de Québec n'aurait été possible sans le support de Me Louis Riverin, Me Kathleen Lavoie, Me Lyne Thériault, Me Sophie Gauthier, Me Dominic Pagé, Me Lisa Bérubé, Me Bruno Bouffard, Me Marc Choquette, Me Michel Grenier, Me Jean-Louis Lemay, Me Geneviève Simard-Côté et Me Denis Richard.

(suite à la page 4)



ANDRÉ PROULX

Complets
prêts-à-porter:
Samuelsohn,
Empire,
Jules de Bergerac
Manzoni.

- Confection sur mesure



- Location de vêtements de cérémonie
- Chaussures de qualité: Florsheim
- Toges pour avocat(e)
- Chemises légales
- Rabats



JACQUES VOYER

PROPOS DE LA PRÉSIDENTE

(suite de la page 3)

Bien évidemment, les implications et réalisations du Jeune Barreau de Québec sont grandement facilitées par la collaboration du Barreau de Québec et plus particulièrement par la disponibilité de sa directrice générale, Me Anne Demers et des membres du secrétariat, que je remercie chaleureusement.

Il va sans dire que mon implication n'aurait pu être possible sans le support et la compréhension des membres de mon équipe, le bureau Pothier Delisle. Si vous rencontrez certains d'entre eux et vous leur parlez de cette expérience, ils vous diront sans l'ombre d'un doute

qu'ils en sont enchantés, malgré les quelques appréhensions qu'ils avaient au départ...

Sur la base de cette expérience, je vous encourage à vous impliquer et je suis certaine que vos associés ne pourront faire autrement que de reconnaître, aux termes de cette année, l'expérience extrêmement riche et la confiance en votre potentiel que vous y aurez acquis.

Au plaisir!

Me Geneviève Lapointe
Présidente

**LA VIGILANCE EN MATIÈRE D'EXERCICE ILLÉGAL:
UNE CONTRIBUTION À L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE**

Dans un jugement rendu en septembre 1998, la Cour d'appel de Québec soulignait que les articles de la Loi sur le Barreau prohibant l'exercice illégal de la profession d'avocat sont destinés à protéger le public, l'ordre social et l'administration de la justice. Or, l'avocat, faut-il le rappeler, exerce une fonction publique et se doit de collaborer à l'administration de la justice.

Le Comité sur l'exercice illégal du Barreau de Québec se permet en conséquence de faire appel à votre sens du devoir pour solliciter à nouveau votre contribution à ses travaux.

Rassurez-vous cependant, la contribution recherchée ne constituera pas véritablement une charge additionnelle pour vous. En fait, ce que nous attendons d'abord et avant tout des membres de la section de Québec, c'est tout simplement qu'ils fassent preuve de vigilance dans l'exercice de leur pratique relativement aux possibles transgressions des dispositions portant sur l'exercice illégal de la profession d'avocat.

Un client vous indique qu'il a reçu une mise en demeure d'un notaire ou d'un comptable? Transmettez-nous en tout simplement une copie, nous l'examinerons et ferons nos recommandations au Conseil du Barreau de Québec qui se chargera de poursuivre le fautif.

Vous constatez qu'une personne se qualifiant de conseiller para-légal avait reçu le

mandat de représenter votre nouvelle cliente dans des procédures destinées à servir dans une affaire devant les tribunaux? Écrivez-nous une courte missive et transmettez-nous une copie des procédures visées.

Vous recevez une publicité mentionnant qu'une institution financière ou qu'un regroupement quelconque accomplissent ou font accomplir des affaires légales en mettant leurs avocats à la disposition de leur clientèle? Mettez-la dans une enveloppe et faites-nous parvenir le tout.

En somme, pour vous acquitter d'une partie de votre devoir de collaborer à l'administration de la justice ou, plus prosaïquement, pour soutenir l'activité d'un comité de bénévoles, il vous suffit d'adopter le réflexe de nous transmettre copie de toute correspondance, avis, résolution, requête, acte de procédure ou tout autre document donnant lieu de croire que la personne l'ayant rédigé est autorisée à remplir les fonctions d'avocat et à agir en cette qualité alors qu'elle ne l'est pas.

Me Yves Picard
Comité sur l'exercice illégal de la profession
d'avocat du Barreau de Québec

CONGRÈS 2000 DU BARREAU DU QUÉBEC

Si vous faites partie de ceux et celles qui n'ont pas assisté aux congrès 98 et 99, le présent article s'adresse à vous. Pour les autres, l'accoutumance étant déjà acquise, nul besoin de vous convaincre, vous serez là les 1er, 2 et 3 juin 2000, au Mont Tremblant.

Ceci dit, un bref rapport des événements s'impose histoire de vous mettre au parfum. En 1998, à La Malbaie, l'organisation du congrès a vu naître un nouvel engouement de la part des jeunes avocats(es) pour le congrès qui s'est concrétisé par une atmosphère des plus électrisante, que tous ont appréciée.

Fort de ce début de « nouvelle vague », l'organisation du congrès 1999 a misé sur la participation des moins de dix ans de pratique. C'était un gros pari et aucun effort n'a été ménagé : Bougie Wonder Band, journée du vendredi à prix réduit, formation offerte le vendredi après-midi, ce sont tous là des concepts qui ont vu le jour dans l'optique d'attirer la clientèle des « jeunes ».

Les statistiques l'ont démontré, le pari fut remporté haut la main, si bien que cette année, on ne peut plus parler d'innovation mais bien de « tradition ».

Pour l'an 2000, ne craignez rien; le site même du Mont Tremblant sert à lui seul d'inspiration.

Bien évidemment, en ce qui concerne les ateliers offerts, comme chaque année vous ne saurez plus où donner de la tête, pour le reste (certains diront le principal!) vélo de montagne, croisières sur le lac, contes et légendes, massages, spa et détente ... et pour le vendredi soir, on oublie la cravate et le tailleur pour enfiler nos gilets de laine. Je n'en dis pas plus pour l'instant, sachez simplement que seuls ceux et celles affichant un look « très cool » seront admis en ces hauts lieux! Ceci dit, et c'est déjà beaucoup, je ne peux tout dévoiler d'un seul coup. Vous devez donc surveiller le journal du Barreau pour en savoir davantage.

Pour terminer, si vous ne me croyez pas sur parole en ce qui concerne le dynamisme du congrès du Barreau, parlez-en à ceux qui ont vu ... et réservez à votre agenda 2000 les 1er, 2 et 3 juin.

Me Sophie Gauthier
Comité organisateur du congrès.





Me Kim Legault
Bâtonnière de Québec

Me Jean Pâquet terminait, en décembre dernier, son mandat de 6 ans à titre de président de la Corporation des Fêtes du 150e anniversaire du Barreau de Québec.

Six ans c'est long et le dernier droit a été jonché d'obstacles. Me Pâquet a vécu beaucoup d'émotions au cours de l'année et moi aussi, il va sans dire. La pièce de théâtre « Y a pas de justice », dernière activité au programme des fêtes, était une opération pour le moins risquée. À l'heure du bilan, assis devant moi, Me Pâquet arborait un large sourire. Vous savez, ce sourire de satisfaction qu'on lui connaît bien ? De sa voix grave, il me dit solennellement: « Madame la bâtonnière, j'ai une bonne et une mauvaise nouvelle à vous annoncer... » L'adrénaline de me descendre dans les jambes et les gros chiffres de défiler dans mon esprit. Combien cela allait-il coûter? Me Pâquet de poursuivre : « La bonne nouvelle, c'est que les opérations financières de la Corporation se soldent SANS DÉFICIT! ». Très bonne nouvelle, en effet. La mauvaise nouvelle? Rien ne peut être pire qu'un déficit, alors on ne s'inquiète plus, c'est sûrement anodin. De fait, la mauvaise nouvelle c'est qu'une trentaine de sérigraphies sont restées invendues. Cependant, la Corporation les offre au Barreau de Québec (Merci beaucoup !) et comme la vente de celles-ci pourrait rapporter plusieurs milliers de dollars, l'atteinte de nos objectifs de financement des travaux d'aménagement pourrait être facilitée d'autant. Cent vingt personnes ont déjà acheté la sérigraphie et je ne peux pas croire que nous ne pourrions en vendre trente autres alors que nous sommes plus de 3 000 à Québec. Aussi, vous serez sollicités à ce sujet dans les semaines à venir. Comme j'ai vendu toutes sortes de choses au cours de mon mandat et que je suis maintenant spécialisée dans le domaine, je compte bien vendre toutes ces sérigraphies avant de tirer ma révérence...

Oui, en effet, la fin approche. Bien qu'il reste beaucoup de travail à abattre et plusieurs activités à tenir d'ici le 5 mai, il s'agit ici du dernier propos que je signerai dans ce journal. C'est traditionnellement l'occasion de passer en revue les réalisations de l'année pour en informer ceux qui ne seront pas présents à l'assemblée générale.

En début d'exercice, je vous rappelais que les activités du Barreau n'avaient cessé de croître au cours des

dernières années, ce qui avait obligé des mises à niveau de toutes sortes. J'ajoutais qu'à mon avis, le temps était venu de réévaluer nos processus administratifs ainsi que la charge de travail du personnel permanent, de façon à ce que nos futurs bâtonnières et bâtonniers disposent d'un maximum de support. Avec des ressources matérielles et humaines suffisantes, cette charge pourra revenir à sa dimension première, soit une charge de direction et de représentation, mais aussi et surtout une charge à temps partiel. Malgré toutes les activités courantes et celles entourant le 150e, nous n'avons pas perdu de vue ce dossier et rapidement l'urgence de procéder à la mise à niveau de nos ressources est apparue évidente pour tous. L'organisation physique du secrétariat passait nécessairement par un agrandissement car le manque d'espace était tel qu'on ne pouvait plus classer ou ranger quoi que ce soit, ni même ajouter un autre poste de travail. C'est ainsi que les travaux ont débuté en octobre. Ils sont maintenant presque terminés et je vous informe que le Conseil, à sa dernière réunion, a résolu de procéder à l'engagement d'une ressource permanente additionnelle. Comme nous ne disposons pas de nouvelle cotisation pour l'année en cours, que nous devons en plus prendre charge des bibliothèques de Beauce et Montmagny, que le 150e n'était pas non plus inclus dans les prévisions budgétaires, il a fallu faire un immense acte de foi en début d'exercice. Vous avez été solidaires, vous avez participé en très grand nombre à toutes les activités, vous avez été enthousiastes et avez répondu à nos appels. Vous m'avez beaucoup encouragée et m'avez permis d'accomplir le programme que je m'étais personnellement imposé pour ce bâtonnat, mais également celui que nous nous sommes collectivement donné pour souligner le 150e de notre barreau. Je vous remercie du fond du cœur pour votre appui.

Aux membres du Conseil, merci pour la confiance que vous m'avez accordée au cours des dernières années. Aux présidents et présidentes de comités, ainsi qu'à leurs membres, merci pour votre travail constant et indispensable. À Me Jean Pâquet et à toute l'équipe de la Corporation, merci pour les souvenirs et ainsi que pour le bel héritage. Enfin, aux employées du secrétariat et de la bibliothèque, ainsi qu'à notre directrice générale, Me Anne Demers, merci pour votre très grand dévouement et votre patience.

Kim Legault
Bâtonnière de Québec

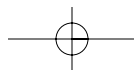


Wilson & Lafleur

Librairie/Éditeur en droit Ltée.

40, rue Notre-Dame Est
Montréal, Québec H2Y 1B9
Téléphone: (514) 875-6326
Télécopieur: (514) 875-8356

(Sans frais)
1-800-363-2327



L'ABC, PROMOTEUR ET ALLIÉE DE LA PROFESSION JURIDIQUE

En complément aux barreaux provinciaux et territoriaux, dont la vocation est d'abord de protéger l'intérêt public, l'Association du Barreau canadien (ABC) se veut avant tout « le promoteur et l'alliée » de la profession juridique. « Notre Association a choisi de mettre en priorité absolue les questions et problèmes qui concernent le bien-être des avocats, avocates, notaires et juges. Nos priorités ont été ajustées en conséquence. La réussite des membres et de leurs entreprises est devenue l'objectif premier de l'ABC », affirme le président de l'ABC, Eugene Meehan, c.r. d'Ottawa. Voici, brièvement, quelques domaines où s'exerce quotidiennement l'action de l'ABC, partout au Canada.

La perception du public

Notre récent sondage Angus Reid révèle que la perception qu'a le public de la profession juridique est la première préoccupation des membres de l'ABC. Au Congrès annuel de 1999 à Edmonton, l'Association a donné son accord de principe à une résolution qui nous permet d'envisager une campagne nationale-provinciale-territoriale de relations publiques.

« Devons-nous entreprendre une telle campagne? Nous voulons aborder cette question de manière pratico-pratique. Nous savons qu'une telle campagne donne de bons résultats, mais qu'il faut y mettre beaucoup de sous », explique M. Meehan. Une proposition de campagne sera soumise par le Comité des communications à l'Assemblée de la mi-hiver de l'ABC à Brandon (Manitoba) à la fin de février 2000. Nous savons déjà que la proposition comprendra un volet visant à accorder à la clientèle une attention et des soins particuliers. Cette initiative risque de réinventer la façon de pratiquer le droit et de changer favorablement la perception qu'a le public de tout le système juridique.

Entre-temps, l'Association a produit des modèles de lettres, des textes et des discours pour aider les dirigeants de l'ABC à répondre rapidement et efficacement à des manchettes, textes ou lettres négatifs.

Un travail d'équipe

De plus en plus, l'Association se présente en équipe dans ses rencontres et interventions officielles. Auparavant, seul le président ou la présidente rencontrait le ministre de la Justice et les autres ministres (le ministre de l'Immigration, par exemple), ou encore leurs cadres supérieurs. Aujourd'hui, les présidents et présidentes des divisions de l'ABC, ainsi que des membres de leurs exécutifs au besoin, sont invités à ce type de rencontres lorsqu'elles concernent leur juridiction. D'autre part, le président de l'ABC a résolu depuis le début de son mandat de braquer les projecteurs sur des avocats, avocates et notaires méritants et engagés au sein de leur communauté. Quand il rencontre la presse locale, M. Meehan essaie de mettre en vedette l'un ou l'une de ces « héros communautaires ». Dans sa chronique du magazine National de l'ABC, il réserve de l'espace pour leur photo et un mot de présentation.

L'Organisation mondiale du commerce

La protection de l'indépendance de la profession juridique se situe aussi au premier rang des priorités de l'ABC. C'est dans ce contexte que les pourparlers de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont devenus récemment un enjeu important pour l'ABC.

Bon nombre d'avocats, avocates et notaires auraient probablement tendance à dire : « Je pratique le droit à Chicoutimi, ou Sherbrooke, et tout va bien. Je ne fais pas de droit international, alors je n'ai pas à me préoccuper de l'OMC. » Vrai? Non, c'est faux !

En décembre 1998, un groupe de travail sur les professions auto-réglementées a proposé une vingtaine de recommandations à l'OMC. Une de ces recommandations se lisait comme suit : « Les pays membres acceptent que les exigences d'admission à la profession ne seront pas interprétées de manière à limiter l'offre. »

Le modèle que l'on appliquera aux comptables, quel qu'il soit, pourrait être imposé à la profession juridique. La crainte de l'ABC, c'est que le gouvernement canadien ait trois atouts en réserve dans le cadre de ces négociations : les ressources naturelles; le multiculturalisme et les juristes canadiens. Quelles cartes gardera-t-il? Quels atouts finira-t-il par jeter sur la table? L'ABC a délégué deux avocats à Seattle, à l'automne 1999, pour écouter, voir et faire rapport. L'un d'entre eux était si proche du feu de l'action qu'il a été aspergé de poivre. À ce chapitre, l'ABC a l'intention d'appliquer toute la pression voulue au moment opportun.

Cabinets multidisciplinaires, aide juridique

L'ABC a publié en 1999 un rapport sur les cabinets multidisciplinaires et sollicité les commentaires d'avocats, d'avocates et de notaires partout au Canada. La question est à l'ordre du jour de l'Assemblée de la mi-hiver, en février 2000, à Brandon (Manitoba) mais aucun vote ne sera pris avant le Congrès annuel au mois d'août, à Halifax. D'autre part, l'Association du Barreau canadien travaille très fort pour améliorer l'accès du public à l'aide juridique et pour protéger les revenus en découlant pour les avocats, avocates et notaires.

Recrutement à la hausse

S'il faut en juger par l'augmentation sensible du nombre de membres, tout laisse croire que l'Association touche une corde sensible chez les juristes du pays et répond manifestement à un besoin. Au Québec seulement, plus de 200 nouveaux membres ont joint les rangs de l'ABC l'an dernier.

Pour tout renseignement sur l'ABC, sur sa structure et ses activités, il est possible de consulter son site Web à <http://abc.cba.org/Accueil.asp>.

PROBLÈMES DE...

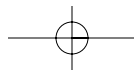
STRESS, DÉPRESSION, ÉPUISEMENT
PROFESSIONNEL OU DE TOXICOMANIE

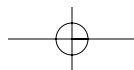
Accès gratuit à des services
de psychothérapie et à des groupes d'entraide
Dans la plus stricte confidentialité

PAMBA

Programme d'Aide aux membres
du Barreau du Québec

Mtl.: 286-0831 • Ext.: 1-800-74-PAMBA





RELÂCHE DU JEUNE BARREAU DE QUÉBEC

Journée de formation

Date: Le vendredi 14 avril 2000
Lieu: Au Manoir Montmorency
(2490, avenue Royale à Beauport,
à 10 minutes du Palais de justice de Québec)

Programme: SIMULATION D'UNE MÉDIATION CIVILE ET COMMERCIALE
Président: L'honorable **Jean Lemelin**, j.c.s.
Médiateur: Me **Pierre Lamontagne**,
(Fasken, Martineau, DuMoulin)
Conférenciers: Me **Louis Huot**
Me **Marie A. Pettigrew**
Me **Claude Gravel**
(Desjardins, Ducharme, Stein, Monast)

ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS -
SIMULATION DE L'INTERROGATOIRE D'UN COMPTABLE
Conférenciers: Me **Pierre Déry** (Ogilvy, Renault)
Me **Daniel Bourgeois** (Pothier, Delisle)
Me **Jacques Boivin** (Krönstrom, Desjardins)

INFORMATIQUE - COMMENT " NAVIGUER " DANS LE
DOMAINE JURIDIQUE
Conférencier: Me **Louis X. Lavoie**
(Lavoie, Fiset)

SALON D'EXPOSANTS - COCKTAIL D'ÎNATOIRE - PRIX DE PRÉSENCE

INFORMATION: Me Bruno Bouffard 418 - 657 - 3555
Me Mireille Pélissier-Simard 418 - 692 - 3010

Formulaire d'inscription joint au **PRO FORMA**
(*Nombre limité de places*)

Tournoi de Hockey Bottines

Quand : Samedi le 15 avril 2000 à compter de 8:00 h.

Où : Centre Sportif l'Actival Coût : 275 \$ par équipe
4525, Montée du Coteau
Saint-Augustin-de-Desmaures

L'horaire et les règlements vous seront communiqués ultérieurement

Fiche d'inscription

Nom du responsable: _____ Nom de l'étude : _____
No de téléphone: _____ No de télécopieur : _____
Nom de l'équipe : _____ Nombre de joueurs : _____

Compléter et transmettre avant le 1er avril 2000 à Kathleen Lavoie Cholette, Houle

No de téléphone : 838-7658 No de télécopieur : 833-5356 Casier 198 (palais de justice)

* Émettre un chèque à l'ordre du Jeune Barreau de Québec

SOLUTIONS
MEGAPROBE

Michel Charbonneau
Liaison

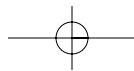
1040 Belvédère, Suite 315
Québec, Québec, Canada G1S 3G3
Tél: (418) 683-7330 - 1-800-668-6334
Fax: (418) 681-2033
E-mail: MC@Megaprobe.com



Affilié:
Groupe Solutions
Canadien

Dans le domaine juridique, la réputation de Solutions Megaprobe s'est bâtie sur la confiance. Si Solutions Megaprobe a su se démarquer des autres firmes d'enquêteurs, c'est par sa façon créative et sophistiquée de solutionner les problèmes et de miser sur les résultats.

www.megaprobe.com



**10 ans d'expérience
dans les marchés
financiers**



Place Iberville IV
2954, boul. Laurier
Bureau 650
Ste-Foy (Québec)
G1V 4T2

(418) 659-8785
1 800 463-8317

Marie-France Delisle
B.Adm.A., M.Sc. (Finances)
Conseiller financier

**PROGRAMME DISTINCT OFFERT
AUX AVOCATS :**

- REÉR autogéré et REÉR épargne protégés
- Examen complet du portefeuille de placement sans frais
- Service de planification financière gratuit en matière de finances personnelles et de retraite
- 50 % de rabais sur les frais annuels de REÉR autogéré (économies de 62,50 \$ + taxes)

Merrill Lynch Canada Inc. est membre-FCPE.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

- 13 au 15 Avril 2000 Relâche du Jeune Barreau de Québec.
- 13 Avril 2000 Courses de Go-Kart
- 14 Avril 2000 Journée de Formation et cocktail dinatoire
- 15 Avril 2000 Tournoi de hockey-bottines
- 5 Mai 2000 15 h: Assemblée générale annuelle du Jeune Barreau de Québec, salle 3.44 du Palais de Justice de Québec
16 h: Assemblée générale annuelle du Barreau de Québec, salle 3.21 du Palais de Justice de Québec
- 1-2-3 juin 2000 Congrès du Barreau du Québec au Mont Tremblant
- 7 Juin 2000 18 h: Hommage à l'honorable Louis LeBel au salon Jacques-Cartier de l'hôtel Château Frontenac.

